

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 18 décembre 2023, à 18h15.

Présences : Marc Laurin, maire
Marc Lefrançois, conseiller
Jessy Croteau, conseiller
Michelle Bernard, conseillère
Mireille Thibault, conseillère
Sylvie Boulet, conseillère
Gabrielle Brisebois, conseillère

Le directeur général, M^e Félix Michaud et la greffière, M^e Karine Simard sont également présents.

1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023

2023-448

Il est proposé par Marc Lefrançois

Appuyé par Michelle Bernard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 en ajoutant le sujet de la demande de subvention pour la Paroisse de St-Thomas. Les membres du conseil municipal étant tous présents et déclarent être tous d'accord pour que ce sujet soit ajouté à l'ordre du jour de la séance extraordinaire de 18h15.

2 Approbation des Lettres d'entente numéro 8, 9 et 10

2023-449

Il est proposé par Sylvie Boulet

Appuyé par Gabrielle Brisebois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, la lettre d'entente numéro 8 par laquelle le Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) et la Ville s'entendent pour accorder des congés ou vacances à plus d'un salarié à la fois de la section « Usine de traitement de l'eau potable », entre le Jour de Noël et le Jour de l'An, à la condition qu'il n'y ait aucun temps supplémentaire payé durant ces deux journées, entre 7h30 et 16h00, ainsi que de modifier la période de délai lors de demande de remplacement entre les employés de cette même section. Cette lettre d'entente devant faire partie intégrante de la convention collective de travail des cols bleus.

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, la lettre d'entente numéro 9 par laquelle le Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) et la Ville s'entendent pour modifier la procédure entourant le dépôt des demandes de vacances annuelles pour les employés cols bleus. Cette lettre d'entente devant faire partie intégrante de la convention collective de travail des cols bleus.

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, la lettre d'entente numéro 10 par laquelle le Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) et la Ville s'entendent pour modifier l'horaire régulier de travail des employés cols blancs. Cette lettre d'entente devant faire partie intégrante de la convention collective de travail des cols blancs.

De transmettre copie de la présente résolution au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD), de même qu'à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

3 Demande de subvention de la Fabrique de la paroisse St-Thomas

2023-450

CONSIDÉRANT la décision des membres du conseil municipal d'accorder des subventions ou de contribuer à des projets qui leur ont été soumis par divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

CONSIDÉRANT la demande de subvention d'opération de la Fabrique de la Paroisse de St-Thomas;

Il est proposé par Mireille Thibault

Appuyé par Gabrielle Brisebois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De confirmer le versement d'une contribution à la Fabrique de la paroisse de St-Thomas totalisant un montant de 50 \$ pour leur permettre de combler certaines dépenses d'entretien.

De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe à la mairie et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée pendant la période de questions.

5 Levée de la séance

2023-451

Il est proposé par Michelle Bernard

Appuyé par Marc Lefrançois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la levée de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023, à 18 h 25.



GREFFIÈRE



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2024.



MAIRE